



**PRÉFET
DES PYRÉNÉES-
ATLANTIQUES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la citoyenneté de la légalité et du
développement territorial**

Bureau des élections et de la réglementation générale

**Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la
commune de LONS**

Le préfet des Pyrénées-Atlantiques

Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7 ;

VU la liste des conseillers municipaux pris dans l'ordre du tableau, conformément à l'article L. 19 du code électoral, ayant accepté de participer aux travaux de la commission.

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques.

ARRÊTE

Article premier : La composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de Lons s'établit comme suit :

► Conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges au conseil municipal :

- M. Jean-Marc ARBERET
- M. Gérard SARTHOU
- Mme Catherine BIASON

Suppléants : Mme Murielle ZINT
Mme Nathalie BLEAU
M. Raymond CHAGOT

► Conseillers municipaux appartenant à la liste n° 2 :

- Mme Patricia GARCIA
- M. Franck FOUQUET

Suppléants : M. Eric BOURDET
Mme Valérie BENETEAU

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pau, le **29 JUL. 2020**

Le Préfet,

Pour le Préfet et par délégation,
Le secrétaire général,

Estelle BOUTTERA